



HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTION SUR LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL ET TERRAINS A BATIR :

- ▷ **FORFAIT 2 000€** : *visite par les propriétaires.*
- ▷ **FORFAIT 5 000€** : *visite par agent commercial.*
- ▷ **FORFAIT 5 000€ VIAGER** : *visite par agent commercial.*

TRANSACTION IMMEUBLE DE RAPPORT

10% TTC sur prix net vendeur.

les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur.

**COPIE DE PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE
AVANT TOUTE VISITE pour VENTE ou LOCATION**

**L'article L. 561-5 du Code monétaire et financier
oblige l'agent immobilier à identifier son client
avant d'entrer en relation d'affaires**